



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 17

Présent(s) : 9

Absent(s) représenté(s) : 4

Absent(s) non représenté(s) : 4

Ne prennent pas part au vote :

Votants : 13

Date de convocation : 26 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 juin 2025

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration Séance du 2 juillet 2025

Délibération n° DE-020725-001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

Le 2 juillet 2025 à 18 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BEDU Gilles. CASSIN Marie-France. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude. RAMAIN Catherine.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à MONDON Josiane. MAILET Philomène à RAMAIN Catherine. CORBION Rémy à Gilles DESROCHES. DEDUIT James à Nathalie DUPLAIX.

Absent(s) non représenté(s) : BROUSSE Franck. DESCHAMPS François. MEGHERBI Djamel. RUBENS Alain.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LEUILLER Patricia.

Rapporteur : Josiane MONDON

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté par délibération N° DE-211222-005 le 21 décembre 2022,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil d'Administration du 3 avril 2025,

Le rapport de Josiane MONDON, Vice-présidente au Conseil d'Administration entendu,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mai 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire,



Patricia LEUILLET



Pour la Présidente et par délégation,
La Vice-présidente du CCAS



Josiane MONDON



Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 7 juillet 2025 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>